

Abidjan, le 11 AVR. 2023

## AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

### A L'ATTENTION DES EXPORTATEURS DE FONDS DE TASSE D'HEVEA

Le Conseil Hévéa-Palmier à Huile porte à la connaissance des opérateurs intéressés par l'exportation de fonds de tasses d'hévéa au titre de l'année 2023, qu'en application des articles 5 et 6 de la loi n°2017-540 du 03 août 2017 fixant les règles relatives à la Régulation, au Contrôle et au Suivi des activités des filières Hévéa et Palmier à Huile, les opérations d'exportation des produits de l'hévéa sont soumises à la **délivrance d'agrément** par le Conseil Hévéa-Palmier à Huile.

A cet effet, les dossiers de demandes d'agrément sont reçus au Service de la Commercialisation Extérieure sis à Abidjan, dans les locaux du bureau annexe des II Plateaux les Vallons, Cité Lemania (ex-FER-PALMIER), du 17 avril au 05 mai 2023.

Le dossier de demande d'agrément est accompagné des pièces suivantes :

N° d'ordre	Nature
1	Une demande d'agrément adressée au Directeur Général du Conseil Hévéa-Palmier à Huile
2	Une fiche d'identification (modèle à retirer auprès des Guichets Uniques du Conseil Hévéa-Palmier à Huile à Abidjan (II Plateaux les Vallons, Cité Lemania, ou à San Pédro (derrière la Préfecture de Police) ou téléchargeable sur le site web : <a href="http://www.conseilheveapalmier.ci">www.conseilheveapalmier.ci</a> ).
3	Une copie de la Carte Nationale d'Identité du Représentant légal de la structure
4	Une lettre d'engagement (modèle à retirer auprès des Guichets Uniques du Conseil Hévéa-Palmier à Huile à Abidjan (II Plateaux les Vallons, Cité Lemania, ou à San Pédro (derrière la Préfecture de Police) ou téléchargeable sur le site web <a href="http://www.conseilheveapalmier.ci">www.conseilheveapalmier.ci</a> ) <b>légalisée, datée et signée.</b>
5	Une facture CIE ou SODECLI du siège et un plan de localisation de la structure.
6	Une copie du Registre de Commerce et du Crédit Immobilier (RCCM).
7	Une copie de la Déclaration Fiscale d'Existence (DFE).
8	Une copie légalisée de l'Attestation de Régularité Fiscale (ARF) à jour.
9	Une copie légalisée de l'Attestation de Mise à jour CNPS en cours de validité.
10	Une copie de la Fiche de Code Import-Export.
11	La preuve du paiement des frais de dossier d'agrément ( <b>50 000 Francs CFA</b> ), établie par la Comptabilité du Conseil Hévéa-Palmier à Huile.